

EBRA SERVICES: AVANCÉES SIGNIFICATIVES OBTENUES PAR LA DÉTERMINATION DE LA FILPAC-CGT

Après la réunion du 28 novembre 2019 et l'accord cadre proposée par la Filpac-CGT, trois points incontournables de la négociation restaient en suspens quant au statut collectif appliqué aux futurs salariés d'Ebra Services: la mobilité, les congés payés et la convention collective appliquée.

La séance du 23 janvier 2020, ponctuée de débats nourris et de suspensions de séances a permis à la CGT d'obtenir les engagements suivants.

Mobilité. Pour les studios graphiques (qui représentent 165 salariés) les quatre « maisons mères » des pôles sont maintenues (Strasbourg, Nancy, Lyon, Veurey), s'y rajoutent trois satellites: Mulhouse, Woippy et Dijon. Les futures embauches dans ce service se feront uniquement sur les villes des pôles. Les CRC seront basés à Strasbourg et Houdemont; les ADV resteront sur place, salariés de l'éditeur. Les Annonces classées seront traitées à Houdemont et Woippy. Le trafic digital basé à Lyon. L'ordonnement: Lyon, Veurey, Houdemont et Strasbourg; pour les salariés basés dans les villes « satellites », des reclassements seront possibles au studio graphique. Le SVP: dans chaque imprimerie et la hotline à Strasbourg. GRLI: deux salariés à Metz, sept à Mulhouse.

Si un salarié est volontaire pour rejoindre la maison mère du pôle, il sera accompagné financièrement dans son déménagement. Si un salarié est contraint de se déplacer, qu'il n'a pas le choix, il touchera la prime de mobilité appliquée lors du précédent PSE de son titre.

Pour la Filpac-CGT, c'est une grande avancée sur le volet mobilité. 84% des potentiels 284 salariés

d'Ebra Services issus des journaux n'auront pas de mobilité imposée. **Pour le personnel restant, la direction s'est engagée à étudier chaque cas particulier qui poserait problème et la CGT veillera à ce que la meilleure solution soit trouvée.**

Congés payés. Tous les salariés issus des journaux, de GRLI et de Publiprint qui intégreront Ebra Services, bénéficieront de 25 jours ouvrés de congés payés et de cinq jours de repos garantis supplémentaires.

Convention collective. Valérie Noël se dit prête à appliquer la convention collective de la presse en région pour les salariés d'Ebra Services dès l'aboutissement des négociations nationales. Une clause de revoyure est prévue à ce sujet.

Il s'agit maintenant pour la direction de consigner tous les consensus trouvés dans un accord écrit qui sera soumis aux délégués. La DRH groupe souhaite la signature de cet accord le 7 février. D'ici là elle viendra dans les titres pour solutionner des problématiques locales qui resteraient encore en suspens.

Pour la Filpac-CGT, nous ne bâclerons pas la dernière ligne droite des négociations et nous veillerons à faire apparaître dans cet accord tous les engagements de la direction sur le temps de travail, la rémunération et l'organisation du travail.

Dès le début des négociations, la Filpac-CGT a été force de proposition, elle n'a pas fléchi sur des éléments essentiels pour préserver au mieux les salariés et elle restera sur cette ligne jusqu'au bout.